

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS  
MUNICIPALITÉ DE STOKE

## AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

### RÈGLEMENT NO 553

RÈGLEMENT PORTANT SUR LES MODALITÉS D'AFFICHAGE DES AVIS PUBLICS.

Est donné par la soussignée, Sara Line Laroche, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Que lors de la séance tenue le 8 janvier 2019, le conseil de la municipalité de Stoke, a adopté le «**Règlement numéro 553 PORTANT SUR LES MODALITÉS D'AFFICHAGE DES AVIS PUBLICS**».

Que le présent règlement numéro 553 entre en vigueur le 15 janvier 2019.

**DONNÉ À STOKE, CE 15 JANVIER 2019.**



Sara Line Laroche  
Directrice générale  
et secrétaire-trésorière

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION (ART. 433 C.M.)

Je soussignée Sara Line Laroche, secrétaire-trésorière de la Municipalité de Stoke, certifie d'avoir publié l'avis public relatif à la l'entrée en vigueur du Règlement numéro 553 **PORTANT SUR LES MODALITÉS D'AFFICHAGE DES AVIS PUBLICS**.

**En foi de quoi, je donne ce certificat ce 15 janvier 2019.**



Sara Line Laroche  
Directrice générale  
et secrétaire-trésorière